



Gauchebdo  
1205 Genève  
022/ 320 63 35  
www.gauchebdo.ch

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 2'500  
Parution: 44x/année

N° de thème: 377.116  
N° d'abonnement: 1094772  
Page: 6  
Surface: 55'361 mm<sup>2</sup>

## Le Centre de Contact Suisses-Immigrés, quarante ans de lutte

**HISTOIRE** • Spécialiste des questions de migration, Claudio Bolzman offre un éclairage sur les origines de la création du CCSI et les enjeux migratoires auxquels il a été confronté.

Propos recueillis par EDa

**C**laudio Bolzman est professeur à la Haute Ecole de Travail social (HES-SO-Genève) et chargé de cours au Département de sociologie de l'Université de Genève. Interview.

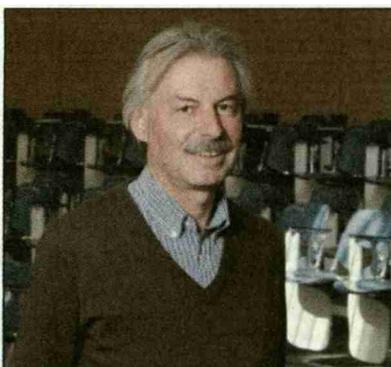
**Comment a émergé le statut de saisonnier dans les années 1950-1970 et quelle était sa visée politique et économique?**

**CLAUDIO BOLZMAN** *Le régime dit de la rotation est instauré après la Seconde Guerre mondiale. Ce fut un instrument de la politique économique, qui a permis d'adapter le flux de l'immigration en fonction de l'évolution de la conjoncture, jusqu'au milieu des années 1960. L'économie est alors caractérisée par un besoin de main-d'œuvre peu qualifiée, en particulier dans le secteur secondaire. Plusieurs millions de travailleurs étrangers sont passés par la Suisse dans le cadre de cette politique. Avec le temps, les milieux économiques ont cependant réalisé qu'il était difficile de «stabiliser» cette main-d'œuvre (le temps investi dans la formation des personnes accueillies coûtant à l'économie plus qu'il ne rapportait). Il y a eu aussi une pression importante de la part des milieux syndicaux et humanistes.*

**Pouvez-vous nous rappeler les restrictions juridiques liées au statut de saisonnier et leur impact sur la possibilité d'organisation collective de cette population?**

*Initialement, les saisonniers ne pouvaient rester en Suisse que pour neuf mois. La possibilité de déposer une demande de permis B ne leur était donnée qu'au bout de cinq années effectives passées sur sol suisse. Pour pouvoir rejoindre leur conjoint, les femmes (ou les maris)*

*devaient disposer d'un contrat de travail autonome. Le regroupement familial*



Claudio Bolzman est chargé de cours en sociologie à l'Université de Genève.

Félix Imhof

*était de fait rendu impossible. Légalement, les travailleurs étaient tenus de laisser leur progéniture derrière eux. Les femmes et les enfants restaient alors parfois clandestinement, avec toutes les difficultés qu'une telle situation pouvait comporter. Les immigrés étaient confinés aux travaux les moins qualifiés, les plus pénibles, les moins rémunérés, en particulier dans le secteur de l'industrie-construction, de l'hôtellerie-restauration, ainsi que de l'économie domestique. Même si la Suisse offrait des possibilités par rapport à leur pays d'origine, il faut se rappeler qu'à l'époque l'assurance chômage obligatoire n'existait pas. Les saisonniers vivaient séparés du reste de la population, la plupart dans des baraques mal isolés. Les conditions de vie étaient spartiates, la promiscuité très grande. Après que l'Italie ait menacé d'envoyer ses travailleurs dans d'autres pays européens, la Suisse a assoupli sa politique. Cependant, seuls les détenteurs de permis B ont pu profiter de la nouvelle situation. Et encore, les conditions de séjour étaient toujours définies de façon*

*drastique. «Posséder un logement convenable» et «bénéficier d'un salaire suffisant» étaient les conditions pour autoriser le regroupement familial. En fin de compte, c'était une manière de contrôler cette main-d'œuvre et de la forcer à rester invisible (une loi de 1948 interdisait d'ailleurs aux étrangers de parler en public).*

*«Siamo Italiani» nous montre que la confrontation avec la xénophobie est un trait fondamental du vécu des saisonniers. En témoigne la place qu'occupent alors dans le débat public les initiatives de James Schwarzenbach, de sinistre mémoire. L'attitude de rejet de la population a un impact très néfaste pour les saisonniers, notamment sur leurs possibilités de trouver du logement. Quant à «Lo Stagionale», il nous montre avec force l'importance des capacités d'organisation collective des saisonniers, leur refus d'accepter ce verdict d'hostilité.*

*Il faut en effet se rappeler que la culture ouvrière est un élément très important du vécu des populations limitrophes de la Suisse. Dans les années 1950-1960, en Italie et en Espagne, on est fier d'être ouvrier, d'être salarié. En Italie, les partis communiste et socialiste ainsi que l'aile sociale de la démocratie chrétienne «possèdent» tous leurs propres syndicats. Les syndicats suisses permettront d'ailleurs plus tard l'intégration d'une partie de la main-d'œuvre immigrée, qui leur insufflera un certain dynamisme en retour. On observera progressivement un phénomène d'acculturation réciproque.*

**Comment cette organisation collective émerge-t-elle dans le contexte romand et genevois? Pouvez-vous nous en dire plus sur le contexte de la création du Centre de Contact Suisses-**



Gaucheبدو  
1205 Genève  
022/ 320 63 35  
www.gauchebdo.ch

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 2'500  
Parution: 44x/année

N° de thème: 377.116  
N° d'abonnement: 1094772  
Page: 6  
Surface: 55'361 mm<sup>2</sup>

### Immigrés (CCSI)?

*Les Colonie libere italianae sont très présentes dans la plupart des villes de Suisse, en particulier à Bienne, à Neuchâtel, mais aussi à Genève. Elles sont des moteurs de l'auto-organisation facilitant l'articulation des revendications collectives des ouvriers. Elles exportent en effet leur expérience du militantisme et de la solidarité collective en Suisse en maintenant des liens forts avec l'Italie (notamment aussi par le biais de la lecture de la presse).*

*A Genève, le climat des initiatives xénophobes et la jonction opérée entre une gauche humaniste et chrétienne et la gauche traditionnelle offrent les conditions propices à la création du CCSI. Tout comme la Ligue Suisse des Droits de l'Homme, le Centre Social Protestant veut faciliter la création d'un espace de rencontres et d'action commune pour permettre le dialogue avec la société suisse. Une telle structure sert à articuler plus précisément les revendications des immigrés en leur permettant de mieux apprivoiser la logique des autorités. Le Centre social protestant jouera d'ailleurs plus tard un rôle pionnier dans la création d'autres espaces pour les immigrés à*

*Genève, comme Camarada, l'Université populaire albanaise, ACOR SOS Racisme.*

**Dans quel contexte le statut de saisonnier a-t-il finalement été aboli? Quels sont d'après vous les grands succès que le CCSI a obtenus en quarante ans d'existence?**

*La scolarisation des enfants immigrés a été le plus grand succès. La lutte a débuté au début des années 1980 et a duré presque 10 ans. Il a fallu beaucoup de patience et de persévérance. La Suisse avait signé la Convention internationale des droits de l'enfant et le CCSI s'est appuyé sur cet acquis. Il a aussi été inspiré par des exemples étrangers, comme celui des enfants de clandestins ayant rejoint l'école en Californie. L'abolition du statut de saisonnier fut simplement liée à la conclusion des accords bilatéraux avec l'Europe. Il fut imposé de l'extérieur en quelque sorte. Il fallait qu'un changement s'opère au niveau des permis de courte durée dans le cadre de la libre circulation. Pour les autres luttes, on constate qu'il est souvent plus facile d'obtenir des victoires au niveau cantonal que fédéral. Ce fut le cas non seulement avec la scolarisation obligatoire, mais*

*aussi par exemple avec les droits politiques. Genève est ainsi le seul canton où le droit de vote a été acquis non par un changement de la constitution, mais par un travail de fond de conscientisation effectué au sein de la société civile (je pense à un mouvement de jeunes comme «J'y vis, J'y vote», mais aussi au rôle du CCSI). Le volet de la naturalisation est un autre chapitre important dans lequel les lents progrès à observer l'ont été au niveau cantonal.*

**L'accès à l'éducation et aux assurances sociales, à la santé, le droit à la vie de famille et au regroupement familial, tels sont aujourd'hui les axes prioritaires d'action et de lutte pour le CCSI. Qu'est-ce qui, d'après vous, a permis de garantir jusqu'à présent son impressionnant succès?**

*Je crois que cela tient à la philosophie du CCSI. Son approche «bottom-up», qui permet de faire remonter l'expérience des cas individuels au niveau de la réflexion de fond et l'articulation de solutions collectives et concrètes. En cela, il est je pense un exemple dans la lutte contre les discriminations à Genève et, plus généralement, pour le domaine du travail social dans son ensemble. ■*